



Pluies torrentielles dans le sud-est

Ce Maroc oublié, sauf du ciel...

Des orages d'une rare intensité ont révélé au grand jour l'extrême vulnérabilité de cette partie du Maroc aux prises avec la marginalisation et le dénuement.

P6



Tourisme national

Au-delà du lit et de l'assiette...

P8

Du rififi au PAM

QUI A PEUR DE ABOULGHALI ?

Le PAM a inauguré la rentrée politique avec un beau petit scandale dont l'héroïne n'est autre que la coordinatrice du parti Fatima-Zahra Mansouri. Révélations.



P9

Salaheddine Aboulghali victime d'un coup de force.

Confus **DE CANARD**

IDE en baisse, faut-il s'inquiéter?

P2



L'entretien -à peine- fictif de la semaine



Chakib Benmoussa

Je veux introduire le swing en classe!

P11



Confus de **CANARD**



IDE en baisse, faut-il s'inquiéter ?

Le Maroc a occupé une place peu flatteuse dans le palmarès des IDE (investissements directs étrangers) en Afrique en 2023 publié en juin dernier par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il pointe à la 16e place avec 1,09 milliards de dollars, ne devançant que le Niger, le Tchad, la Guinée et la Mauritanie !

Pour le Royaume qui a drainé en 2022 quelque 2,2 milliards de dollars d'IDE, la chute est spectaculaire et méritait de ce fait une bonne explication officielle qui ne viendra pas. Certainement embarrassé par cette grosse contre performance, le gouvernement a préféré s'emmurer dans le silence là où il aurait fallu qu'il réagisse pour en objectiver les raisons. Celles-ci sont certainement à chercher au-delà de la tendance mondiale à la baisse des investissements étrangers dirigés vers le continent qui n'en a capté que 3,5%... Il y a de quoi s'interroger à cet effet sur le pouvoir attractif de ce dispositif et la pertinence des facteurs d'attractivité offerts par les décideurs politiques. Surtout que l'exécutif a adopté en mars 2023 une nouvelle charte d'investissement comportant une série de mesures jugées incitatives, notamment l'octroi d'une subvention pouvant atteindre jusqu'à 30% du montant de l'investissement. Or, un investisseur ne choisit pas une destination pour le développement de son business en fonction des avantages financiers ou fonciers offerts. D'autres paramètres décisifs entrent en ligne de compte et influencent son choix...

C'est connu, un investisseur étranger met en tête de ses préoccupations la stabilité du régime politique du pays et en deuxième sa stabilité économique (équilibre du budget, équilibre de la balance des paiements, taux d'inflation, taux d'endettement extérieur, stabilité du taux de change). Sur ces deux plans, le Maroc offre des atouts incontestables renforcés par son emplacement géographique privilégié mais aussi par la qualité de ses infrastructures. Les capitaux étrangers aiment aussi les pays qui offrent un climat d'investissement attractif en termes de législation sociale, de flexibilité du marché du travail, du niveau d'imposition fiscale, de procédures administratives, de délais de constitution d'une société, de liberté de transfert des capitaux et régime des changes, et de qualité du cadre de vie pour les expatriés... Les pays qui deviennent des références dans la captation des flux des IDE sont ceux qui offrent également une sécurité juridique et judiciaire pour les investisseurs, un prérequis tout autant décisif dans l'acte d'investir. C'est à l'aune de cette batterie de conditions qu'une charte d'investissement doit être appréciée et non seulement des avantages matériels qu'elle accorde aux groupes multinationaux. Un investisseur ne choisit pas une destination pour le développement de son business en fonction des avantages financiers ou

fonciers offerts. Un investisseur est à la recherche d'un pays qui lui assure une main d'œuvre qualifiée et productive, un environnement sain et transparent. Certes, les pouvoirs publics marocains ont consenti de nombreux efforts pour améliorer le climat des affaires mais reste à agir sur certains principaux déterminants des investissements étrangers. Les freins qui restent à lever sont connus et maintes fois dénoncés, en l'occurrence une administration lente et inefficace qui a besoin d'un choc de simplification des procédures. Si le Maroc s'est engagé de manière volontariste sur la voie de l'administration électronique, débouchant sur la dématérialisation d'un bon paquet de documents et de démarches, la transformation numérique tant attendue, celle qui permet par exemple de créer son entreprise en moins de 24 heures sans bouger son siège, tarde à venir. Tout comme la mise en place d'un

dispositif numérique national, à l'image de Absher en Arabie Saoudite, visant à faciliter le quotidien de la population et des usagers en réduisant de manière significative leur déplacement dans les divers bureaux physiques du service public. Avec tout que cette dépendance génère comme tracas et autres pratiques corruptives.

La corruption ! C'est assurément le principal mal qui ronge le pays et lui fait perdre bien des opportunités d'investissement. Malgré la création dès 2007 de l'Instance nationale de la prévention et de la lutte contre la corruption, le Maroc a du mal à en finir avec ce fléau devenu endémique, voire systémique qui lui vaut des classements peu flatteurs dans les classements mondiaux de la perception de la corruption (97e position dans le classement de 2023 de

Transparency International, soit un recul de 5 points et une perte de 24 places en 5 ans).

Le problème du Maroc, qui lui joue bien des tours, c'est qu'il reste au milieu du gué, hésitant, à trop vouloir ménager le chou et la chèvre, d'aller jusqu'au bout des processus de modernisation engagés tous azimuts. Dans un monde en perpétuelle changement, où la technologie bouleverse la société et la vie des entreprises, faire du surplace équivaut à reculer par rapport à ceux qui ont fait le choix résolu d'avancer.

Le gouvernement doit d'autant plus agir pour faire sauter les derniers verrous qui réduisent l'attractivité du pays qu'il table sur la réalisation de l'objectif de 550 milliards de DH d'investissements privés d'ici 2026.

Or, attirer du capital dans des secteurs porteurs et les transferts de technologies associés, pour booster la croissance, créer de l'emploi et financer l'Etat social ne se décrète pas. ▀

Abdellah Chankou
Directeur de la publication



Le problème du Maroc, qui lui joue bien des tours, c'est qu'il reste au milieu du gué, hésitant, à trop vouloir ménager le chou et la chèvre, d'aller jusqu'au bout des processus de modernisation engagés tous azimuts.

Côté **BASSE-COUR**



Démocratie locale

Ces présidents de commune
menacés de destitution



Les élus locaux ont mauvaise presse...

Le session d'octobre approche, plus les conseils communaux gagnent en ébullition. Mais il ne faut pas voir dans cette effervescence un quelconque signe d'enthousiasme en relation avec d'éventuels projets soumis au vote à cette occasion. Non, l'excitation de nos très chers et précieux élus trouve son origine dans le pouvoir que leur donne la charte communale dans son article 70 d'engager, à mi-mandat, une procédure de destitution du président en réunissant les 2/3 des membres. C'est ainsi que les chefs de nombreux communes, jugés "inefficaces", sont menacés d'éviction... C'est le cas par exemple du président RNI Jaouad Bahaji du conseil municipal de Meknès visé par une motion de destitution de conseillers issus aussi bien de la majorité que de l'opposition. Les circonstances de ces coups d'État locaux par la force de loi demeurent opaques car non exemptes de marchandages. Les successeurs potentiels doivent montrer patte blanche et avoir surtout du pèze. Ce n'est guère surprenant, les communes au Maroc ont toujours été un souk que ce soit pendant la campagne électorale qu'à l'occasion de l'élection du bureau et du président. Cette règle des 2/3, épée de Damoclès au-dessus de la tête des présidents de commune, offre aussi l'occasion de se livrer à quelques règlements de compte extra-municipaux. Gare aux élus en chef qui mettent des bâtons dans les roues d'une notabilité locale ou d'un affairiste pressé en lui refusant tel ou tel passe-droit. En guise de vengeance, ils se donnent les moyens pour faire élire leur homme-lige parmi l'assemblée des élus. En perspective de ces coups de force réglementaires, il paraît même qu'une pratique, que l'on croyait révolue, qui avait fait rage sous l'époque de Driss Basri, a refait surface : le détournement d'élus. Elle consiste à mettre à l'abri, dans des maisons tenues secrètes, les conseillers ayant déjà conclu un deal sonnante et trébuchant avec le futur successeur. On leur confisque leurs téléphones portables pour les empêcher d'entrer en contact avec les camps adverses. Ces détenus à l'insu de leur plein gré ne sont "relâchés" que le jour de la tenue de la session fatidique. La démocratie locale au Maroc, dont plusieurs héros sont derrière les barreaux pour des faits de concussion et de détournement de fonds, n'arrête pas d'être prise en otage. Avec souvent des spectacles indignes où la violence n'est pas que verbale. Il pleut des coups de poing et de pied. Ça vole au ras des pâquerettes. Un vrai naufrage. A quand le sauvetage? ▀

Crise des facultés des médecine et de pharmacie

Les représentants des étudiants
se tournent vers le médiateur du
Royaume



Un dossier mal géré par le gouvernement.

Après l'échec des négociations avec le gouvernement et de la médiation parlementaire, les représentants des étudiants en médecine et pharmacie se sont tournés, en dernier recours, vers le médiateur du Royaume, dans l'espoir de trouver une solution à une crise qui dure depuis la rentrée universitaire de l'année dernière. Une année pleine et entière sans cours, ni examens, ponctuée de grèves et de sit in, de dialogue de sourds et d'entêtement de part et d'autre. Après avoir séché les examens de rattrapage qui ont démarré jeudi 5 septembre (le taux de boycott oscillant entre 95 % et 97 % en fonction des facultés), les représentants de la Commission nationale des étudiants en médecine au Maroc (CNEMEP) ont été donc reçus à leur demande par le Médiateur du Royaume. Cette institution devra s'atteler à la tâche complexe de jouer les bons offices entre les étudiants contestataires et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation. Pour Hamza Ikenzi, membre de la CNEMEP, les examens de rattrapage (boycottés) présentés comme la solution par le département de tutelle pour sortir par le haut de cette impasse n'en est pas une. « Les étudiants demandent maintenant un traitement sérieux de leur dossier pour sauver l'année universitaire et programmer les examens par la suite afin qu'ils puissent les passer», indique-t-il. Le conflit achoppe toujours sur le nombre des années d'études que le gouvernement avait réduit de 7 à 6 ans, une décision dont les futurs médecins réclament mordicus l'annulation, arguant qu'elle est de nature à impacter la qualité de leur formation. De son côté, les ministres de l'Enseignement et son collègue de la Santé n'ont jamais expliqué le pourquoi du comment de cette mesure, ni ses bénéfices éventuels pour les étudiants et le secteur de la santé. Devant le mutisme du gouvernement, certaines rumeurs prêtent au gouvernement une arrière-pensée consistant à réduire le phénomène de la migration des médecins en contrariant, via le biais de l'équivalence, les projets des futures diplômés désireux de s'expatrier. Ce qui est déjà certain c'est qu'avec cette « réformette» le Maroc a plus à perdre qu'à gagner. L'imbroglie est total. La situation devient inextricable surtout avec l'arrivée en première année des nouveaux entrants- bonjour la surcharge des amphi- et le statu quo, faute d'exams, dans la deuxième, troisième, quatrième et cinquième année ! On se demande comment le ministre PAM Abdellatif Miraoui compte gérer cette situation ingérable qui aura des conséquences fâcheuses sur le système de santé national déjà confronté à un déficit inquiétant de médecins provoqué par le phénomène de l'expatriation. ▀





Côté BASSE-COUR



Déchets plastiques

Le Maroc n'est pas un pays Eco Friendly

La planète produit bon an mal an quelque 57 millions de tonnes de déchets plastiques. Dans ce domaine, le Maroc ne serait pas Eco Friendly, à en croire une étude réalisée par un groupe de chercheurs de l'Université de Leeds qui lui attribue un classement peu flatteur : 33e sur 246 pays. Voilà qui devrait interpellé la ministre en charge du développement durable Leila Benali qui depuis son avènement s'est illustrée par d'autres positions qui n'ont rien à voir avec la défense de l'environnement. Publiée début septembre 2024, cette enquête rappelle les ravages de ce dérivé du pétrole brut qui, faute d'une filière de récupération et de recyclage, finissent dans la nature. Les sacs en plastique, dont la durée de vie est estimée à quatre siècle, représentent un véritable désastre écologique. Jetés en plein air, ils portent atteinte non seulement à la fertilité des terres, empêchant la pénétration de l'eau et nuisant à l'agriculture,

mais aussi à la santé des écosystèmes fluviaux et marins. Les particules de plastique s'accumulent dans les cours d'eau et les océans, entravant la vie aquatique et réduisant la diversité biologique. Le Fonds mondial pour la nature a publié un rapport en 2019 indiquant que le Maroc produisait plus de 570.000 tonnes de déchets plastiques par an, dont 570 tonnes se retrouvaient en Méditerranée. Le Maroc a mis à contribution l'organisation de la COP 22 à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016 pour déclarer la guerre au plastique. Une loi interdisant la fabrication, la commercialisation et l'importation des sacs en plastique entre en vigueur le 1er juillet 2016, prévoyant de lourdes sanctions pécuniaires en cas d'infraction avec des montants d'amendes variant de 10.000 à 1 million de dirhams. Mais l'opération Zéro Mika (Zéro plastique) n'était manifestement qu'une petite parenthèse écologique, dictée par le contexte de la COP, qui ne



La ministre du Développement durable Leila Benali.

tardera pas à se refermer avec le retour du laxisme habituel. Après avoir disparu du petit commerce et des marchés où il était très utilisé sous l'effet d'opérations de contrôle sévères, les sacs en plastique envahissent de nouveau le

paysage. Un retour qui indique que les ateliers de fabrication de cette matière, opérant généralement dans la clandestinité, ont repris du service. Les services de contrôle et de répression aiment-ils la flexibilité à ce point ?

Fruits et légumes

Le marché de gros contourné

Un décret vient d'être publié au Bulletin officiel, qui autorise la vente directe aux détaillants des fruits et légumes issus des agrégations agricoles, sans passer par les marchés de gros. Le gouvernement n'a fait en vérité que réactiver une loi bloquée depuis près de 3 ans. Cette disposition, qui concerne les villes où opèrent les marchés de gros de fruits et légumes, dont la liste est fixée par voie réglementaire, est de nature à favoriser une baisse des prix des produits agricoles dont la flambée porte atteinte au pouvoir de la population. On verra si cette politique des circuits courts, une recommandation du Conseil de la concurrence, portera ses fruits par la baisse de la fiscalité locale qui frappe le commerce des denrées agricoles et la lutte contre la multiplication des intermédiaires mis en cause dans le renchérissement des fruits et légumes.



Favoriser l'émergence des circuits courts.

Retrait du passeport européen au groupe BCP

Allégations mensongères et sans crédit

Un site de presse électronique a relayé le mardi 10 septembre 2024, une prétendue information selon laquelle le Groupe BCP s'est fait infliger en Europe une amende de 130 millions d'euros pour blanchiment d'argent. Ce qui lui a valu le retrait de son passeport en Belgique, en Espagne et aux Pays-Bas. Vérification faite auprès de la BCP, il s'agit d'allégations mensongères tout en précisant toutefois qu'une procédure judiciaire visant la succursale belge de Chaabi Bank est en cours depuis 2020, et que le Groupe BCP coopère avec les autorités pour clarifier cette situation et défendre l'intégrité de ses institutions. «Aucune condamnation ou confiscation n'a été prononcée à l'encontre de la BCP et de Chaabi Bank, et la durée du processus judiciaire demeure indéterminée », ajoute la source qui indique que «Chaabi Bank, en tant qu'établissement financier agréé par le Régulateur en France, est toujours en activité dans le cadre du passeport européen ».

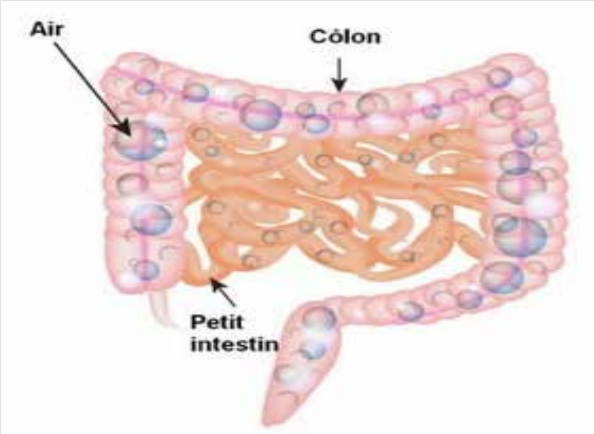
Côté BASSE-COUR



=| **Beurgeois** |=
GENTLEMAN

Les flatulences du Tebboune L5anez

Selon le magazine Jeune Afrique du 6 septembre, Tebboune L5anez n'a pas manqué une occasion d'incriminer le Maroc durant sa campagne électorale : accusations de déstabilisation, soutien aux indépendantistes sahraouis et théories du complot qui imputent à Rabat les incendies de 2021 en Kabylie... Tebboune L5anez a affirmé, pendant sa pseudo campagne présidentielle que son premier quinquennat a été entravé par la corruption de Bouteflika... Il a juste oublié qu'il fut plusieurs fois ministre. La victoire du Biden dzayri, âgé de 78 ans, était connue d'avance, compte tenu de la qualité de ses 2 concurrents et des conditions dans lesquelles s'est déroulée la campagne électorale, qui n'était qu'une comédie... Depuis le nouveau désaccord politique avec la France sur le Sahara marocain, non seulement les consuls algériens ne délivrent plus de laissez-passer, indispensables pour permettre les retours des expulsés algériens dans leur pays, mais l'Algérie a même annulé ceux qui avaient déjà été accordés et qui concernant les délinquants algériens sortants des prisons françaises. Zissa Ra7moune a choisi l'exil en France de peur de finir dans les geôles de l'Algérie. Alors qu'il venait de sortir d'un procès dans lequel il défendait des détenus, les sbires du pouvoir algérien l'arrêtent pour la troisième fois en peu de temps, puis le relâchent. Il a raconté au journal télévisé de France Télévision, le samedi 7 septembre 2024, que c'est parce qu'il venait d'apprendre quelques jours plus tard par une source au sein des renseignements généraux que l'on prépare un dossier contre lui qu'il avait pris la décision de fuir la géhenne algérienne. Ce juriste opta alors pour l'exil. Le Tebboune L5anez est



Le Tebboune L5anez est le dixième producteur mondial de gaz et des flatulences.

le dixième producteur mondial de gaz et des flatulences Dans l'urgence, Zissa Ra7moune prend l'avion, avec sa femme et son fils de 5 ans, à destination de Tunis, puis se réfugie en France, où il continue de militer pour les droits de l'homme. En Algérie, les défenseurs des droits humains doivent choisir entre l'exil ou la prison. Réfugié en France Zissa Ra7moune reste vice-président de la ligue algérienne de défense des droits de l'Homme. Cette association subit la répression de Tebboune L5anez. Sa3id Sal7i, le second vice-président de la ligue algérienne de défense des droits de l'Homme s'est réfugié en Belgique. Il a déclaré à France Télévision que « Le pouvoir se sert du trauma qu'a été la

guerre civile, la décennie noire, dans la société algérienne pour enfermer les opposants. ». Le Code pénal dzayri, assimile juridiquement à du terrorisme ou du sabotage tout appel à changer le système de Tebboune L5anez. « Il n'y a pas pire que l'accusation de terrorisme », explique Sa3id Sal7i à France Télévision. La "décennie noire" (1992-2003) a vu l'armée et les groupes islamistes s'affronter pendant plus de 10 ans. Plus de 150 000 Algériens ont trouvé la mort durant cette guerre fratricide entre militaires et islamistes. « Les accusations de remises en cause de l'intégrité nationale sont liées au fait que certains d'entre nous sommes Kabyles », confirme Sa3id Sal7i. « Les Kabyles ont été à la pointe du combat et à la pointe de la contestation du régime. On nous fait payer notre engagement », confirme Zissa Ra7moune, l'avocat qui a défendu la famille de Lounès Matoub, chanteur, poète algérien d'expression berbère et icône culturelle de la cause des Kabyles. Ce poète a été assassiné en juin 1998. Pour Zissa Ra7moune: « Le pouvoir algérien, grâce au gaz, sait qu'il est redevenu fréquentable auprès des Zéropéens. La grande productrice de gaz est redevenue indispensable à l'Europe qui est aujourd'hui plus silencieuse. ». Tebboune L5anez est conforté dans sa politique de répression par la forte production de gaz naturel. L'Algérie fait partie du top 10 des producteurs mondiaux grâce à une centaine de milliards de m3. Ce pays est un simple tube digestif, qui dégage de ses entrailles du gaz naturel qu'il vend aux Zéropéens pour leur acheter sa bouffe, la digérer et dégager de son Tebboune des gaz qui polluent ses voisins par leurs odeurs pestilentielles. (À suivre)

Beurgeois.Gentleman@gmail.com Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com

FRANCE : PREMIER MINISTRE INTROUVABLE

JE PEUX AUSSI FAIRE UN EXCELLENT HYPER PREMIER MINISTRE...



ZAG

Jeux paralympiques de Paris

Le Maroc fait bonne figure



Fatima Ezzahra El Idrissi après avoir remporté le marathon.

Le Maroc s'est distingué aux Jeux Paralympiques de Paris 2024 (28 août-8 septembre) grâce à ses sportifs qui ont fait bonne figure. A l'arrivée, les athlètes, extrêmement motivés nonobstant l'absence de moyens et de sponsors, ont réalisé une belle moisson de 15 médailles, trois en or, six en argent et six en bronze. Une performance à faire pâlir de jalousie leurs compatriotes olympiques qui n'ont récolté de leur participation parisienne que deux médailles, une en or et l'autre en bronze. Les athlètes paralympiques marocains, qui ont permis au Maroc de se classer à la 31e place, ne se sont pas seulement contentés de décrocher des médailles. Ils ont également réussi à battre des records du monde. C'est le cas de Fatima Ezzahra El Idrissi (marathon) et Aymane El Haddaoui (400 m). Le Roi Mohammed VI a adressé des messages de félicitations aux médaillés en «saluant leur belle performance qui représente un véritable honneur pour eux-mêmes et pour le sport marocain ». La Chine a dominé le classement général avec 220 médailles, dont 94 en or, soit quasiment le double de sa dauphine, la Grande-Bretagne (124 médailles, dont 49 en or). Les États-Unis complètent le podium avec 105 médailles dont 36 en or. (



Le Maigret du CANARD



Tata a payé un lourd tribut aux inondations.

Pluies torrentielles dans le sud-est

CE MAROC OUBLIÉ, SAUF DU CIEL...

Des orages d'une rare intensité ont révélé au grand jour l'extrême vulnérabilité de cette partie du Maroc aux prises avec la marginalisation et le dénuement.

AHMED ZOUBAÏR

S entiment mitigé que celui suscité par les images de crues impressionnantes qui ont frappé les zones du sud et du sud-est du pays. D'un côté, ces intempéries exceptionnelles, nonobstant l'ampleur des dégâts humains et matériels provoqués, ont apporté des flux d'eau précieux à une région désertique particulièrement affectée par la sécheresse. De l'autre, elles ont de nouveau révélé au grand jour l'extrême vulnérabilité de cette partie du Maroc dont les séquences de la catastrophe rappellent un peu celles du séisme d'Al Haouz de septembre 2023. C'est le même Maroc géographique avec un habitat fragile (en pisé) identique, où vit une population aux prises avec le dénuement, qui a été dévasté par le déchaînement des éléments. Ce Maroc-là, qui commence depuis les contreforts des montagnes de l'Atlas et s'étire jusqu'à Oued Draa dans l'Anti-Atlas, continue de souffrir de marginalisation, ne bénéficiant que dans proportions marginales des fruits de la croissance. Situé à environ 280 kilomètres au sud-est d'Agadir, Tata,

province la moins lotie de la région Souss-Massa, a payé un lourd tribut à ces violentes averses orageuses en dégâts aussi bien humains que matériels. Faute de barrage, l'essentiel des précipitations tombées en montagne notamment dans la commune de Tamanart se sont déver-

sées dans l'atlantique après avoir copieusement irrigué le lac Iriki, à Fom Zguid, longtemps victime d'assèchement. Cette zone oasienne qui va de Tata jusqu'à Errachidia en passant par Ouarzazate, Zagora et Tafilalet a besoin d'un véritable plan de développement (une espèce de

plan Maroc ruralité) pour, d'un côté, compenser l'agonie des palmeraies, naguère principale source de subsistance des habitants, rongés par la maladie du Bayoud et la rareté des pluies et permettre, de l'autre, à ces territoires de tirer profit de leur potentiel sous-exploité jusqu'ici. Eu égard aux paysages à couper le souffle dont regorge le grand sud, les activités alternatives sont offertes par le tourisme qu'il faudra dévelop-

Les crues phénoménales de Tata ont montré aussi la nécessité d'adapter le bâti rural en terre cuite de l'Anti-Atlas au changement climatique.

per davantage en introduisant la formation touristique dans les villages et par le financement des projets concourant à la création de l'emploi et à la valorisation du savoir-faire local, notamment artisanal. Les crues phénoménales de Tata ont montré aussi la nécessité d'adapter le bâti rural en terre cuite de l'Anti-Atlas au changement climatique qui représente une menace pour la biodiversité et un véritable danger pour les populations. Comment ? en y introduisant des techniques de constructions solides tout en veillant sur l'interdiction de faire ériger des maisons en bordure des oueds. ►

Secours

La mobilisation des autorités a limité les dégâts

Un phénomène climatique d'une rare violence frappe depuis vendredi 6 septembre plusieurs provinces du Sud du Maroc. Des averses orageuses d'une violence exceptionnelle, accompagnées de grêle et de rafales de vent, s'abattent sur les provinces de Zagora, Tinghir, Errachidia, Ouarzazate, Tata, Assa-Zag et Es-Semara. Les précipitations ont atteint des niveaux jamais constatés depuis des années, provoquant des crues soudaines et des inondations dévastatrices. Emportant tout sur leur passage, palmiers et bétails, elles ont atteint jusqu'à 20 mètres dans des douars de montagne, notamment Aoukerda dans la commune de Tamanarte. 18 personnes ont trouvé la mort et 4 autres sont encore portées disparues, suite à ces intempéries selon un bilan actualisé du ministère de l'Intérieur, établi lundi 9 septembre par le ministère de l'Intérieur. 10 décès ont été enregistrés dans la province de Tata, trois à Errachidia, dont un Canadien et un Péruvien, deux à Tiznit, deux à Tinghir, dont un ressortissant espagnol, et un seul décès à Taroudant, indique le ministère dans un communiqué. Les quatre personnes portées disparues dans les provinces de Tata font l'objet de recherches intenses, précise la même source. Concernant les dégâts matériels, ils sont considérables, selon le bilan fourni par le même département : 56 maisons se sont effondrées, dont 27 totalement, 8 ouvrages d'art de taille moyenne détruits totalement ou partiellement, des dommages dans les réseaux d'approvisionnement en électricité et en eau potable et des réseaux téléphoniques. Les interventions sur le terrain menées par les équipes techniques ont permis de rétablir une partie importante du réseau électrique, tandis que les réseaux d'approvisionnement en eau potable et des services de télécommunications ont été totalement remis en service. Des interruptions momentanées ont concerné 110 tronçons routiers, dont 84 ont été rouverts, jusqu'à présent, à la circulation suite à l'intervention des services concernés. Selon la même source, les autorités publiques s'emploient à mobiliser toutes les ressources humaines et logistiques nécessaires afin de faire face à cette situation exceptionnelle de manière rapide et efficace, et de prendre l'ensemble des mesures appropriées en vue d'apporter assistance aux citoyens, notamment à travers la distribution de rations alimentaires, tentes et couvertures au profit des familles affectées, tout en oeuvrant à assurer le rétablissement rapide des services et des différents réseaux dans les zones concernées. ►

Le Maigret du CANARD



Conflit de la Samir auprès du CIRDI

Le recours de la dernière chance

Le gouvernement marocain et le groupe suédois Corral Holdings ont chacun déposé un recours auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Selon le site Internet du CIRDI, les demandes de rectification des deux parties ont été enregistrées le 3 septembre 2024. Objectif : demander la rectification de la décision du tribunal dans le différend portant sur la raffinerie SAMIR. Le 15 juillet 2024, cette instance a condamné le Maroc à payer 150 millions de dollars de dommages et intérêts à Corral Holdings, l'actionnaire majoritaire de l'entreprise en faillite depuis 2015. Bien que le montant soit nettement inférieur aux 2,7 milliards de dollars initialement demandés par Corral, la partie marocaine, défendue par l'avocat Hicham Naciri, n'a pas été satisfaite par cet arrêt. Cette indemnisation, aussi modique soit-elle par rapport à ses prétentions financières de départ, ressemble à une prime à l'escroquerie, au regard de l'ampleur de la prédation auquel ce Saoudien de nationalité né en Éthiopie, a soumis pendant des années les comptes de la raffinerie tout en laissant



Mohammed Al Hussein Al Amoudi.

derrière lui des créances se chiffrant en dizaines de milliards de DH auprès des banques, de l'administration de la douane et bien d'autres fournisseurs. Cerise sur le gâteau, il n'a pas non plus respecté engagements de moderniser l'outil de production et d'injecter de l'argent frais dans l'entreprise en vue de la sortir de la mauvaise passe financière ou il l'a mise par ses actes délictuels. Tout à sa malhonnêteté, le fossoyeur saoudien de la Samir a mis en cause dans sa requête la responsabilité du Maroc dans cette faillite douteuse en lui réclamant une compensation mirifique ! Mohammed Al Hussein Al Amoudi fait partie des hommes d'affaires saoudiens placés en 2017 en résidence surveillée dans un hôtel de luxe a Riyad par le Prince Mohamed Ben Salmane. On lui reprochait d'avoir touché de manière indue la bagatelle de 3 milliards de dollars dans un projet de fermes spécialisées dans la production de lait en Éthiopie, monté en association avec l'ancien ministre des Finances du royaume, Ibrahim Al Assaf. Dans sa conception du business, Al Amoudi est habitué à agir frauduleusement pour avoir le beurre et l'argent du beurre. ▀

ENTREZ DANS LA LÉGENDE
320 PAGES DE FIERTÉ ET D'ÉMOTIONS





Votre exemplaire offert vous attend sur mdjs.ma



Le Maigret du CANARD



Tourisme national

AU-DELÀ DU LIT ET DE L'ASSIETTE...

Le grand point noir du tourisme national c'est l'absence de normes de qualité dans le secteur et ses sous-secteurs comme les plages, les loisirs nocturnes, les taxis, les meublés de tourisme, les campings, les parkings... Vaste programme.

ABDELLAH CHANKOU

Vivement un numéro vert pour dénoncer les arnaques touristiques estivales. Un tel mécanisme s'impose au vu des cas de fraude, qui ont tendance à augmenter pendant cette période, dont font l'objet chaque année nombre de vacanciers au Maroc, notamment dans le nord du pays. Ce sont pratiquement les mêmes critiques qui reviennent dans les récits des victimes : décalage entre les tarifs des nuitées et la qualité des prestations. Certains opérateurs profitent en effet du rush de la haute saison pour gonfler leur prix sans que la contrepartie en termes de service ne soit au rendez-vous. Climatisation défaillante, mobilier abîmé, literie défoncée, télécommande cassée, flexible de douche déficient...

Ces points critiques, qui ne sont pas exclusifs à l'hôtellerie nationale, font partie de la liste des désagréments subis. L'affaire tourne au scandale surtout lorsque le client subit en plus la désorganisation de l'établissement qui se manifeste par une mauvaise communication entre les équipes, des délais de réaction trop longs aux réclamations ou, pire encore, une ignorance de ces dernières et souvent des postures très peu professionnelles du per-

sonnel, souvent très peu outillé pour gérer les clients en colère par le recours à un langage positif et à l'écoute active.

Avec de telles pratiques, on est très loin des normes de l'expérience client qui au lieu d'être satisfaite et chouchoutée se retrouve confrontée à des situations à rebrousse-poil du délassément qu'il est venu chercher.

Les dégâts sont autrement plus fâcheux du côté des propriétaires des « appartements de vacances ». La hausse exceptionnelle de la demande et la rareté de l'offre créent sur ce marché des locations saisonnières une espèce d'effet d'aubaine qui se traduit par une série d'abus.

De nombreux clients qui ont mis le cap sur la côte tétouanaise se sont retrouvés avec des logements excessivement chers (entre 1500 et 2000 DH la nuit en moyenne) dépourvus des commodités nécessaires comme la cuisinière, les ustensiles de cuisine, une climatisation qui fonctionne, etc... L'introduction des indications de confort, d'équipements et de service, via une procédure de classement est plus que souhaitable dans les meublés de tourisme popularisés par Airbnb. Il va sans dire qu'un panonceau de classement avec les étoiles décrochées est un gage de confiance et de qualité essentiel qui concourt à l'attractivité d'une destination et à l'augmentation du taux de retour.

Voilà un chantier d'importance dont le ministère du Tourisme serait bien avisé de se saisir dans la perspective de la CAN 2025 et du mondial 2030.

En plus de contribuer à la clarification de la relation entre le loueur et le locataire, la certification des meublés de tourisme et autres maisons d'hôtes, formules d'hébergement qui ont le vent en poupe, a l'immense avantage de lutter contre l'informel qui sévit dans ce domaine. Avec toutes les conséquences pénalisantes qui en découlent autant pour les usagers que pour le Maroc en raison des sévices (absence de normes de qualité et autres manquements) occasionnés par des locations saisonnières non encadrées par la loi. Si une partie des Marocains cède aux sirènes de certaines destinations, notamment



La satisfaction du touriste doit être une priorité de tous les acteurs du secteur.

l'Espagne, la Turquie ou la Croatie ce n'est pas seulement en raison de leur rapport qualité-prix jugé intéressant comparativement à celui de de l'offre touristique nationale. D'autres paramètres et non des moindres entrent en ligne de compte qui sont déterminants dans le choix et l'engouement pour une destination. Il s'agit essentiellement de l'attractivité de l'environnement global dont les sites d'accueil sont une composante majeure.

Défaillances

Dans ce domaine, force est de constater que bien des efforts restent à consentir au Maroc. A commencer par la signalétique touristique qui a besoin d'être sérieusement améliorée, l'investissement dans les aménités (rurales et urbaines) et la lutte contre les nuisances susceptibles de gâcher les vacances des visiteurs et d'altérer leur perception du pays. Étant entendu que la beauté des paysages et l'hospitalité de la population marocaine ne sauraient compenser ou excuser un environnement lesté de nuisances. Dans nombre de pays à vocation touristique, dont certains reconvertis bien tardivement à l'industrie des voyages, le touriste peut flâner du matin au soir sans être harcelé par un mendiant, garer son véhicule sans se faire importuner par un gardien de voiture et parcourir des centaines de kilomètres sans rencontrer un barrage sur les routes ou les autoroutes. Un touriste se rend dans un pays pour vivre des expériences uniques, chercher de l'évasion et du dépaysement, s'offrir un moment de repos et de confort,

et faire de bonnes découvertes. De par sa diversité naturelle et culturelle, le Maroc fait partie des rares pays à offrir tout cela à la fois et bien plus encore. Mais le défi pour les autorités (Tourisme et Intérieur) est d'agir pour assainir le paysage de ces sources de harcèlement ou de gêne aussi bien pour l'habitant que le touriste tout en introduisant « le souci tourisme » dans les collectivités locales pour une mise en tourisme des territoires.

Le tourisme n'est pas seulement cantonné aux hôtels et aux restaurants ; il s'exerce essentiellement dehors, dans l'outdoor, en plein air... Et c'est précisément à ce niveau-là que sont constatées et vécues les défaillances des maillons de la chaîne touristique tant au plan de l'offre que du service. Dans ce cadre, le grand problème réhibitoire qu'il est urgent de résoudre c'est l'absence de normes de qualité dans le tourisme national et ses sous-secteurs comme les plages, les loisirs nocturnes, les taxis, les meublés de tourisme, les campings, les parkings, les installations de sports nautiques, les lieux de restauration... Ces prestataires de service liés au tourisme exercent souvent dans le désordre, voire l'anarchie, chacun des acteurs concernés imposant leurs propres règles qui sont aux antipodes d'un bon service à la clientèle. Une réalité peu reluisante se cache souvent derrière la carte postale de rêve. Ce qui choque le touriste et pénalise par conséquent le secteur dans sa globalité. A quand l'élaboration de Normes de Qualité de Service pour certifier les opérateurs du secteur de la Marque de Qualité Touristique Marocaine (QTM) ?

Petits détails, grand bénéfice...

Dans le tourisme, il est des petits détails qui font la différence et sont déterminants dans la perception d'une destination. Prenons par exemple les aéroports du Maroc. Ces derniers, qui sont en pleine restructuration sous la houlette du directeur général de l'ONDA, le très dynamique et fin connaisseur du tourisme Adel El Fakir, gagneraient à devenir « kids-friendly » avec des aires de jeu pour enfants, des attractions et même des salles de cinéma. La longue attente d'un vol est en effet une source d'ennui pour les enfants et de stress pour les parents et rien de tel que des activités pour occuper les bambins. C'est pour cela que de nombreux aéroports à travers le monde rivalisent d'imagination pour proposer le meilleur aux petits passagers. Les aéroports du Royaume doivent aussi installer, comme c'est le cas ailleurs, l'accès prioritaire à l'embarquement pour les familles voyageant avec des bébés ou des enfants en bas âge. ■

Le Maigret du CANARD



Du rififi au PAM

Qui a peur de Aboulghali ?

Le PAM a inauguré la rentrée politique avec un beau petit scandale dont l'héroïne n'est autre que la coordinatrice du parti Fatima-Zahra Mansouri. Révélations.

AHMED ZOUBAÏR

Coup de tonnerre au PAM. Celui-ci est à la fois brutal et inattendu. On croyait que les membres de la direction collégiale du secrétariat général du parti (Fatima-Zahra Mansouri, Mohamed Mehdi Bensaid et Salaheddine Aboulghali), élus lors du dernier congrès de février 2024, étaient sur la même longueur d'ondes, soudés par une vision politique commune et animés la même volonté de tourner la page de la chefferie décriée de Abdellatif Ouahbi. Ce n'était finalement qu'une unité de façade révélée au grand jour par un long communiqué du Bureau politique daté du 10 septembre. Après avoir tressé une série de lauriers au gouvernement sur sa gestion d'un certain nombre de dossiers (rentrée scolaire, promotion de l'investissement, reconstruction post séisme d'Al Haouz, réforme de la justice...), le texte aborde le cas de Salaheddine Aboulghali, membre du Bureau politique et du triumvirat aux commandes de la formation. Décision a été prise, annonce le communiqué, de geler sa participation dans ces deux instances et de soumettre son dossier à la commission d'éthique du parti. Rien que ça ! Une mesure prise sur la foi

« d'un rapport organisationnel contenant des plaintes privées sans rapport avec l'argent public ». Mais en quoi un conflit relevant de la sphère privée impliquant un militant concerne les affaires d'un parti et « porte atteinte à ses valeurs » comme l'affirme le texte du communiqué ? Pourquoi l'organe décisionnel du PAM s'est-il autorisé à prendre position contre un de ses dirigeants en se permettant de le suspendre alors qu'il n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en relation avec sa gestion douteuse des deniers publics. Le PAM fait-il office de tribunal qui sanctionne ses militants impliqués dans différends commerciaux? On n'en saura pas plus sur la nature de l'infraction à caractère personnel qui a valu à M. Aboulghali d'être mis ainsi à l'index et au banc des accusés tout en décrétant la suspension de ses fonctions partisans. Cette affaire n'est pas claire. Elle dégage des relents peu ragoûtants. Un parfum de règlement de compte politique sur fond de petites combines comme les partis au Maroc en regorgent... Député-maire de Mediouna dans la périphérie de Casablanca, homme réputé pour sa droiture et son franc-parler, Salaheddine Aboulghali qui n'est pas du genre à subir les oukases sans réagir se fend le lendemain de sa stigmatisation d'un long communiqué, baptisé «manifeste pour la démocratie au sein du PAM» où il raconte par le menu la genèse et les dessous de sa suspension dans un grand déballage qui montre la face cachée du PAM et de ses pratiques obscures. Les révélations sont fracassantes. D'emblée, l'homme de Mediouna dit sa consternation en apprenant la nouvelle du gel de sa participation au sein du parti où il milite depuis sa création en 2008, citant nommément la personne qui a orchestré cette histoire : Fatima-Zahra Mansouri, la coordinatrice du parti qui cumule poste



Fatima-Zahra Mansouri encadrée par Mohamed Mehdi Bensaid et Salaheddine Aboulghali après leur élection à la tête du PAM.

de ministre de l'Habitat dans le gouvernement Akhannouch et de maire de Marrakech, auquel il reproche vertement de se comporter comme si le PAM était sa propriété. Dans le récit qu'il a déroulé, M. Aboulghali ne remet pas seulement à sa place celle qui en a pris pour son grade mais décrit par petites touches une femme politique aux méthodes très peu démocratiques qui, à rebrousse-poil de l'image flatteuse qu'elle cherche à se donner en public, n'hésite pas fouler du pied les statuts et les principes du parti pour arriver à ses fins.

Réquisitoire

Au lieu de faire une rentrée politique en bonne et due forme, le parti a bizarrement fait le choix de l'inaugurer avec un scandale dont il aurait pu bien se passer. La manière cavalière dont M. Aboulghali a été traité laissera certainement des traces et pourrait hypothéquer. Tout a commencé par sa convocation mardi 10 septembre via un SMS de Fatima-Zahra Mansouri pour un conciliabule au siège du parti à Rabat avant la réunion du Bureau politique devant entériner le gel de son adhésion. Devant trois témoins dont M. Aboulghali révèle les noms (le membre de la direction collégiale et ministre de la Culture Mohamed Bensaid, le président de la région de Marrakech-safi Samir Goudar et le député de Al Haouz Mohamed Touizi), son interlocutrice lui lance tout de go « qu'elle avait entendu parler d'un litige commercial » l'opposant à un membre du parti et que celui-ci avait l'intention de porter l'affaire devant la justice. Avant de lui demander de présenter sa démission si jamais il refusait de se laisser faire. Il n'a pas fallu longtemps à Aboulghali pour comprendre qu'il faisait l'objet d'une pression de la part de Fatima-Zahra Mansouri pour le pousser à renoncer à ses droits dans le différend commercial en question (à caractère foncier) au profit de l'autre partie au conflit dont la

maire de Marrakech a pris clairement parti . A travers cette séquence troublante, le PAM donne à voir de manière limpide des imbrications entre la politique et l'argent tout en montrant comment Mme Mansouri utilise sa position au sein du PAM pour faire chanter un collègue ! « Le Bureau politique n'est pas le lieu approprié pour traiter des litiges commerciaux d'ordre privé, pas plus qu'il ne fait office ni de commerçant, ni de juge, ni d'intermédiaire, ni de courtier soucieux de favoriser un commerçant au détriment d'un autre concurrent. », fait remarquer dans son "manifeste pour la démocratie", qui a les allures d'un véritable réquisitoire, où il a égrené une flopée de violations dont s'est rendue coupable Fatima Zahra-Mansouri. A commencer par le contournement de l'instance, en l'occurrence le Conseil national et non le Bureau politique, habilitée à statuer sur le gel ou l'exclusion d'un membre de la direction collégiale. Et puis, Fatima Zahra El Mansouri, ainsi que cela lui a été rappelé par le député-maire de Casablanca, s'est comportée comme s'il était un subalterne alors qu'elle partage à égalité la responsabilité de la gestion du parti avec les deux autres membres. Jeune et ambitieux qui défend une conception renouée de l'action politique, M. Aboulghali doit déranger bien du monde par ses sorties médiatiques audacieuses. Celui qui a défié ses adversaires en affirmant qu'il continuera à exercer ses prérogatives partisans, a levé un coin de voile sur les motivations inavouées de la ministre de l'Habitat. Celle-ci chercherait à l'écarter des négociations en cours en prévision du prochain remaniement ministériel afin de favoriser la ministrabilité de candidats qui lui sont dévoués, sans tenir compte des critères de compétence et de probité. Derrière ses discours politiques grandiloquents, la ministre de l'Habitat cultive des convictions en béton !





Le Maigret du CANARD



POINT DE VUE

C'est parti jusqu'au 30 septembre pour le septième recensement général de la population et de l'habitat (RGPA). Les enquêteurs, formés et préparés à cette tâche, vont frapper à nos portes pour nous poser des questions précises selon une méthodologie bien ficelée par le HCP. Cet événement décennal n'est pas un simple rendez vous de routine. C'est un moment propice pour nous voir droit dans le miroir et disposer des indicateurs frais et exhaustifs d'une portée considérable pour le présent et l'avenir de notre pays. L'opération n'est pas aisée. Elle a nécessité deux années de préparation en mobilisant toute la matière grise du HCP et l'administration en général, avant de passer à la phase opérationnelle. Bien sûr, tout cela coûte de l'argent. Mais qu'importe face aux bénéfices escomptés et à l'intérêt de l'opération.

Rappelons que ce recensement diffère des précédents à la fois sur le plan méthodologique et sur le plan technologique. Il s'agit principalement, est-il écrit dans une note du HCP, de :

- « - Intégrer l'ensemble des opérations de collecte du recensement par le biais d'un système informatique avec trois composantes principales, à savoir un système d'information géographique mobile, une application informatique mobile de collecte des données statistiques (CAPI) et une plateforme web de suivi et de gestion des travaux ;
- Faire un dénombrement exhaustif des ménages et des individus et recourir à l'échantillonnage pour l'estimation de certaines caractéristiques de la population, permettant d'améliorer la qualité des données du recensement et de réduire le coût de sa réalisation et ce, en utilisant deux questionnaires » : un questionnaire court qui s'adresse à l'ensemble des ménages (10 questions) et un questionnaire long (32 questions) limité aux communes de moins de 2000 ménages et une fraction de 20% des autres communes déterminée d'une manière aléatoire.

Cette méthodologie a un double avantage : tout en facilitant le déroulement de l'opération, elle ne sacrifie pas à l'efficacité et à la pertinence des résultats obtenus qui serviront par la suite comme base de sondage à la réalisation des enquêtes nationales auprès

Abdeslam Seddiki



Economiste,
ancien
ministre de
l'Emploi et des
Affaires sociales.

Le recensement général de la population et de l'habitat 2024, un outil crucial pour la planification stratégique

des ménages. Quant à la population concernée par le recensement, elle englobe toutes les personnes résidentes dans le Royaume quelle que soit leur nationalité et leur situation de séjour, y compris les nomades et les sans-abris, les personnes vivant collectivement pour des raisons de travail ou autres (casernes militaires, établissements pénitentiaires, maisons de bienfaisance, hôpitaux, chantiers, etc.). Sont exclus du recensement les Marocains du monde, les étrangers de passage non-résidents au Maroc et les membres du corps diplomatique. Cependant, il y a lieu de souligner un certain nombre de difficultés relatives au recensement des nomades et des personnes sans abri, des migrants et des réfugiés. Pour la première catégorie, le HCP dispose d'une cartographie qui permet

d'identifier les communes concernées par la population nomade et les sites potentiels de leur localisation possible durant la période du recensement, en coordination avec les autorités locales. Pour les sans-abris, en revanche, la question demeure posée. Pour les migrants et réfugiés, on a formé spécialement des personnes appartenant à cette catégorie en vue de participer au recensement.

L'opération s'est fixée des objectifs clairs qui consistent à : déterminer la population légale au niveau de toutes les unités administratives du Royaume ; recueillir les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population ainsi que les conditions d'habitat des ménages ; déterminer le parc de logement et ses caractéristiques ; établir une base de sondage nécessaire à la réalisation des enquêtes nationales auprès des ménages.

L'intérêt des informations collectées se manifeste à plusieurs niveaux :

- Contribution à l'évaluation et au suivi des politiques publiques et à la prévision des besoins futurs de la population dans plusieurs domaines tels que l'éducation, la santé, l'emploi, la migration, le logement, l'environnement, et ce à l'échelle nationale et locale. L'information recueillie est susceptible d'aider les pouvoirs publics à planifier les infrastructures publiques comme les écoles, les hôpitaux, les routes et les services sociaux.
- Répartition des ressources : le recensement aide, en principe, à une distribution équitable des ressources et des financements publics en fonction de la population de chaque région ou commune.
- Recherche et analyse statistique : Les chercheurs et les économistes utilisent les données du recensement pour analyser des phénomènes sociaux, économiques et démographiques, ce qui peut contribuer à une meilleure connaissance des structures socioéconomiques du pays.
- Disposition d'un « échantillon maître, en vue de réaliser, de manière scientifique, toutes les enquêtes auprès des ménages, qu'elles soient menées par des institutions publiques ou privées. En fournissant le nombre d'habitants dans toutes leurs catégories, le recensement permet également

le calcul des indicateurs sociaux, démographiques, économiques et environnementaux. Par ailleurs, il fournit les données nécessaires à la réalisation des projections démographiques. » (HCP)

-Suivi des changements démographiques : le recensement permet de suivre l'évolution de la population au fil du temps, comme les taux de natalité, de mortalité, de migration, et d'autres indicateurs importants.

-Planification électorale : les données sur la population sont utilisées pour redessiner les circonscriptions électorales et assurer une représentation équitable au sein des institutions démocratiques.

En définitive, le recensement est un outil précieux pour le développement économique et social, permettant aux gouvernements et aux autres acteurs de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pour contribuer à la réussite de ce chantier national, que tous les citoyens sont appelés à y participer en répondant avec sincérité au questionnaire. Aucune crainte à nourrir sur la transparence de l'opération et le respect de la « confidentialité ». Le HCP, est tenu, de par la loi, à protéger les informations individuelles de tout un chacun. Ainsi, la loi n° 001.71 du 16 juin 1971 relative au recensement de la population et de l'habitat au Royaume du Maroc stipule que :

«Les renseignements individuels figurant sur les questionnaires du Recensement et ayant trait à la vie personnelle et familiale, et d'une manière générale aux faits et aux comportements d'ordre privé, ne pourront faire l'objet d'aucune communication de la part des services qui en seront les dépositaires.

Ces renseignements ne pourront de plus, en aucun cas, être utilisés à des fins de poursuites judiciaires, de contrôle fiscal ou de répression économique »

En tout état de cause, cette opération nationale est marquée comme c'est le cas des grands événements nationaux par l'implication personnelle de la Plus Haute Autorité du pays. SM le Roi dans une lettre adressée au Chef du Gouvernement le 20 juin 2024 écrivait : Le RGPH est «... Une opération qui, par la multitude et l'importance des données et des indicateurs qu'elle génère, constitue une aide précieuse à la concrétisation de notre projet de société et au bon déploiement de notre modèle de développement, bâtis sur les principes de démocratie politique, d'efficacité économique, de développement humain et de cohésion sociale et territoriale... ». Et SM de s'adresser directement aux citoyens «...Pour la pleine réussite de l'opération de recensement général, Nous exhortons Nos fidèles citoyens, à faire preuve, comme à l'accoutumée, d'une totale coopération et d'une participation active à cet exercice d'intérêt général en fournissant des informations fiables et précises ». De son côté, Le Haut Commissaire au Plan, lors d'un point de presse organisé le jeudi dernier, a tenu à donner toutes les explications possibles aux questions et interrogations des journalistes dont certaines continuent de circuler sur les réseaux sociaux. De même, sur le site du HCP, on trouve toutes les informations utiles sur le sujet.

En dépit de toutes ces garanties, on trouvera toujours des individus professionnels de la pêche en eaux troubles qui n'ont d'autre souci que de semer la zizanie en se focalisant sur des questions marginales tout en occultant l'essentiel. Ce qui n'arrêtera pas, dans tous les cas, le train d'avancer. ■



Bec et ONGLES



Chakib Benmoussa, ministre de l'Éducation nationale,
du Préscolaire et des Sports

Je veux introduire le swing
en classe!



Une équipe du Canard a été perçue par Chakib Benmoussa, ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports pour lui parler de son projet de généraliser la pratique du golf dans les écoles publiques !

Propos recueillis par LAILA LAMRANI

Vous avez déclenché une grosse vague de dérision sur les réseaux sociaux par votre recommandation contenue dans votre circulaire a l'occasion de la rentrée scolaire 2024-2025 de promouvoir la pratique du golf dans les établissements scolaires du public....

Pour ceux qui ne le savent pas, le Maroc va accueillir les trois éditions de Coupe du monde scolaire de golf : en 2025, 2026 et 2028. C'est pour cela que nos écoliers doivent apprendre à manier le club de golf...Il y va du prestige de notre très cher pays...

Ce que vous dites ressemble à une blague puisque les écoliers du public sont issus pour la majorité des couches défavorisées...

Mais la pauvreté ne doit pas être un frein devant la volonté de réaliser des miracles. Je sais que le golf est un sport d'élite pratiqué par les nantis mais je veux que cette discipline prestigieuse soit démocratisée dans notre pays et que le club de golf figure dans les fournitures scolaires des élèves. La détection des talents et la formation de champions sont à ce prix. Je rêve d'un Tiger Wood marocain...

Savez-vous combien un kit de golf ou non?

Je sais qu'il coûte la peau des fesses mais je compte rendre les équipements du golf à la portée de tous par une formule de sponsoring ingénieuse.

Notre école publique est au top de sa forme, elle ne souffre ni de crise de confiance, ni de médiocrité pédagogique ni d'absence de moyens...

Raison de plus que ça swingue dans les établissements scolaires de Benmoussa. Et puis, il n'y a pas que le football dans la vie. Il faut s'ouvrir à d'autres sports et les développer. En tant que ministre de l'Éducation nationale en charge également du sport, je rêve d'une médaille olympique dans les prochains JO de Los Angeles de 2028...

En attendant que ce miracle se réalise, comment s'annonce cette rentrée scolaire après la grève d'environ trois mois qui avait paralysé l'année dernière les écoles du public ?

Sous de bons auspices. Un peu de 8 millions d'élèves ont repris le chemin des classes dans le contexte habituel de cherté des fournitures et de pénurie des livres qui éreintent les parents. Les écoles du public créent toujours l'événement à l'inverse de celles du privé qui s'enlisent dans la banalité et le silence.

Êtes-vous confiant dans votre réforme ?

Évidemment. L'école de l'excellence finira par émerger. Celle-ci se portera mieux tant qu'elle sera épargnée par le jeu des perturbateurs syndiqués et qui ont besoin à mon avis d'une bonne correction.

Élection présidentielle algérienne

La force de frappe
tourne à la farce
frappante !



Tebboune a contesté sa propre victoire octroyée !

Le président algérien, qui a contesté sa propre victoire octroyée, n'a de cesse d'innover dans le burlesque et le guignolesque. Avec lui, l'Algérie gagne 5 ans de sketches politiques, sauf si ses mentors en treillis en décident autrement.

La présidentielle anticipée algérienne, qui a permis la réélection le 7 septembre, de Abdelmadjid Tebboune à un score soviétique de 94,65%, sombre dans le ridicule. Deux jours après l'annonce des résultats de ce scrutin plié d'avance, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) devient le bouc émissaire de tous les candidats, y compris du vainqueur annoncé, le président sortant, Abdelmadjid Tebboune ! Un scrutin marqué par une abstention d'une ampleur sans précédent et un cafouillage monumental sur les chiffres de la participation. Selon les chiffres officiels, M. Tebboune a obtenu 94,65 % des suffrages exprimés, contre 3,17 % des voix pour Abdelaali Hassani Cherif, du Mouvement de la société pour la paix (MSP), un parti islamiste. Quant à Youcef Aouchiche, issu du Front des forces socialistes (FFS), il n'a récolté que 2,16 % des suffrages. Mais contre toute attente, dimanche 8 septembre, avant minuit, les directeurs de campagne des trois candidats ont dénoncé, dans un communiqué commun, « des irrégularités et contradictions dans les résultats annoncés », tout en affichant leur volonté d'« informer l'opinion publique du flou et des contradictions des chiffres de participation ». Scandale...Fait marrant à l'image de son auteur, Abdelmadjid Tebboune devient le premier président au monde à contester sa propre victoire. Dans un souci de masquer l'ampleur de la désaffection populaire, Mohamed Charfi, le président de l'ANIE, a visiblement pris quelques libertés avec la transparence en annonçant une « moyenne de taux de participation » de 48,03 %, basée sur les taux de participation dans les wilayas (départements) divisés par leur nombre, 58. Le taux de participation est, en réalité, probablement inférieur à 25 %. La force de frappe régionale, selon l'expression du candidat de l'armée, l'inénarrable Tebboune, n'a de cesse de tourner à la farce frappante.

LA VIE CHÈRE CONTINUE...

POURQUOI LA VIE
EST DEVENUE TROP
CHÈRE AU MAROC ?

PARCE QUE NOUS
AVONS UNE POLITIQUE
BAS DE GAMME...





Contribution



Service public

Quelles formes juridiques pour les SRM ?

Par **FATIMA ZAHRA HARMANE** *

La gestion du service public (SP) de distribution de l'eau et de l'électricité a été jusqu'à une date proche assuré par de multiples intervenants. Avec la publication de la loi 83-21(2023), ce sont les Sociétés



Fatima Zahra Harmane *

Régionales Multiservices (SRM) qui prendront la place des régies assurant le SP de distribution de l'eau et de l'électricité, des délégataires privées de la gestion du service mentionnés et de l'ONEE délégataire de la distribution de l'eau. Elles seront amenées sur un niveau régional et dans le cas de la mise en place du projet de la régionalisation avancée, à gérer un service colossal au

profit d'un large nombre d'abonnés, si on prend à titre d'exemple la distribution de l'électricité, d'après l'avis du conseil de la concurrence du 28/03/2024 sur l'état de la concurrence dans le secteur de l'électricité et perspectives de son développement, le réseau électrique national était de l'ordre de 11 millions d'abonnés en 2022, dont l'ONEE détient 6,8 millions de clients (61,8%), les délégataires de gestion du service comptent 2,6 millions de clients (23,6%) et les régies Communales disposent de 1,6 millions de clients (14,5%).

Pure création de l'Etat, les SRM bénéficient de l'exclusivité de la gestion du service de distribution de l'eau et de l'électricité et de l'assainissement liquide dans chacune des douze régions du Royaume en vertu d'un contrat de gestion. La particularité de ces gestionnaires réside dans leur nature. Ainsi, aux termes de la loi 83-21 (art.3) l'Etat, les établissements et entreprises publics EEP, les collectivités territoriales, ses groupements et les établissements de coopération intercommunale relevant du périmètre territorial de la SRM peuvent être actionnaire dans le capital de ladite société. Et que le SRM peut ouvrir son capital à l'investissement privé sous condition que la participation de l'Etat est déterminée au seuil minimum de 10%, ce qui fait une différence d'ordre financier entre les SRM et les SDL (société de développement local) qui sont aussi



Lydec a cédé la place à une société multiservices.

des sociétés anonymes, car aux termes de la loi organique sur les communes, même si son capital est ouvert à l'investissement privé, la majorité du capital des SDL doit être détenue par des personnes de droit public. Une autre différence entre les SDL et les SRM est d'ordre territorial. Ainsi, les SDL agissent dans la limite des communes ou de leurs groupement (soit sous forme d'établissement de coopération intercommunale ou sous forme de groupement de collectivité territoriale), alors que les SRM sont créées aux niveaux des régions.

Pionniers étatiques

Il s'avère de ces dispositions que les SRM peuvent prendre la forme d'une entreprise publique avec un capital 100% public, ce qu'on juge probablement réalisable, parce que l'Etat dans son plan de politique actionnaire avait déterminé des secteurs vitaux et stratégique pour la souveraineté nationale parmi eux l'eau et l'énergie, dans lesquels il envisage la présence des EEP. Et ceci a été confirmé dans un premier temps par les dispositions du décret n° 2.23.1034 du 19 février 2024 portant autorisation de la création de douze sociétés régionales multiservices, qui prévoient la mise en place d'un capital préliminaire 100% public avec une participation de 25% de l'Etat et 50% des communes et de leurs groupements et 25% de l'ONEE. Les SRM peuvent garder leur caractère d'entreprise publique et devenir des pionniers étatiques en matière de distribution, comme elles peuvent ouvrir leur capital à la participation privée. Cette dernière selon la loi peut être une participation majoritaire ou minoritaire. Dans le premier

cas, elles peuvent devenir dans le futur (loin ou proche ? on n'a aucune donnée sur ce point !) des sociétés privées avec une participation majoritaire de 90% du secteur privé au capital. Ce qu'on juge inapproprié pour tous les temps, pour les raisons suivantes : premièrement, la vitalité des matières en question et leur connotation socio-économique. Et deuxièmement ce modèle emporte la mise en place d'un monopole privé dans un service vital avec tous les risques d'abus (généralement en terme de prix du service, de coupure...) qu'ils peuvent surgir. En plus du penchement des capitaux privés vers la rentabilité qui peut induire le refus de servir les régions pauvres ou contenant des zones géographiquement isolées où vivent des clients moins rentables. Enfin, les SRM peuvent prendre la forme des sociétés mixtes avec la présence au capital de la société d'une participation publique aux actions formant le capital qui ne dépasse pas 50% dudit capital. On juge que c'est la forme la plus adaptée si on prend en compte la politique publique de l'Etat, qui se base d'une côté sur une stratégie d'ouverture aux investissements privés pour remédier aux insuffisances des ressources humaines et financières en terme d'investissements et d'efficience en terme de gestion, et d'un autre côté pour améliorer la performance de gestion des SP par des entreprises publiques garantissant ainsi la souveraineté de l'Etat en augmentant leur contribution au budget général de l'Etat et la réduction de leur dépendance audit budget. ■

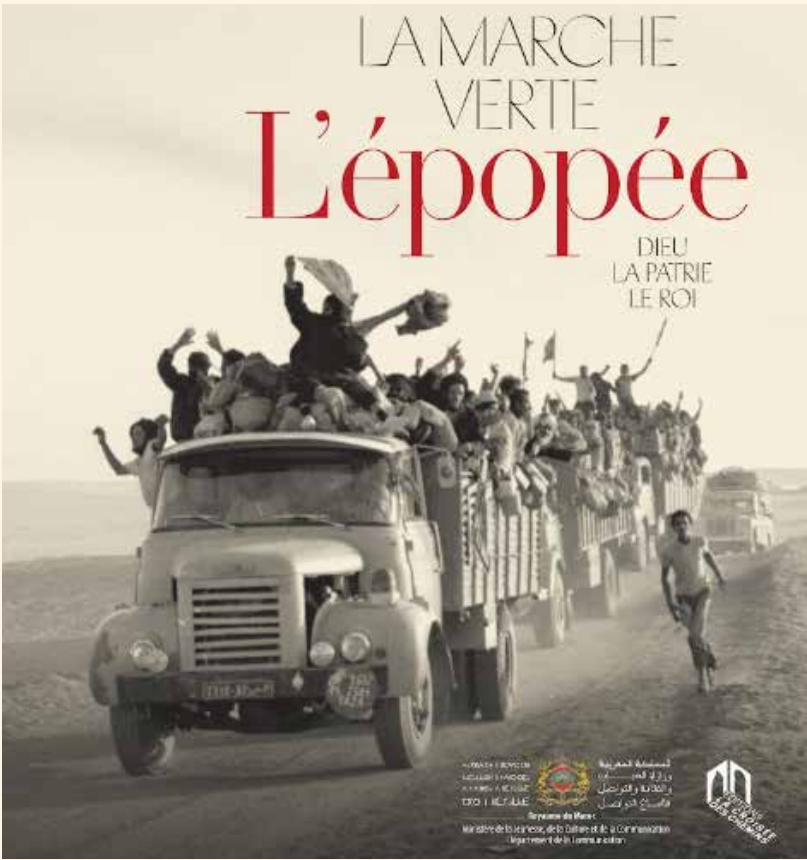
* Avocate au Barreau de CASABLANCA





La Marche Verte. L'épopée. Dieu, la patrie, le Roi

La Croisée des Chemins a exprimé sa fierté d'annoncer la parution du beau-livre, La Marche Verte. L'épopée. Dieu, la patrie, le Roi. « Notre émotion est due au fait que c'est le dernier ouvrage sur lequel, feu Abdelkader Retnani, fondateur de la maison d'édition, a travaillé jusqu'à son dernier souffle. Un hommage lui est rendu en ouverture de ce livre », lit-on dans un communiqué publié le 9 septembre par la maison d'édition. Édité en quatre langues (arabe, français, anglais et espagnol), l'ouvrage rédigé par le Pr Mustapha Seimi et préfacé par le ministre de la Culture Mehdi Bensaid, cet ouvrage revisite et documente par le texte et l'image les principales étapes de cet événement glorieux de l'histoire du Maroc. Une marche grandiose, fruit d'un coup de génie de feu Hassan II, qui a connu la participation, le 6 novembre 1975, de 350.000 Marocains issus de toutes les régions du Maroc. Comme un seul homme et armés du coran et de leur patriotisme, ils ont mis le cap sur le Sahara marocain, sous occupation espagnole, qu'ils ont libéré de manière pacifique. ▶



Netflix fait son cinéma dans le monde arabe



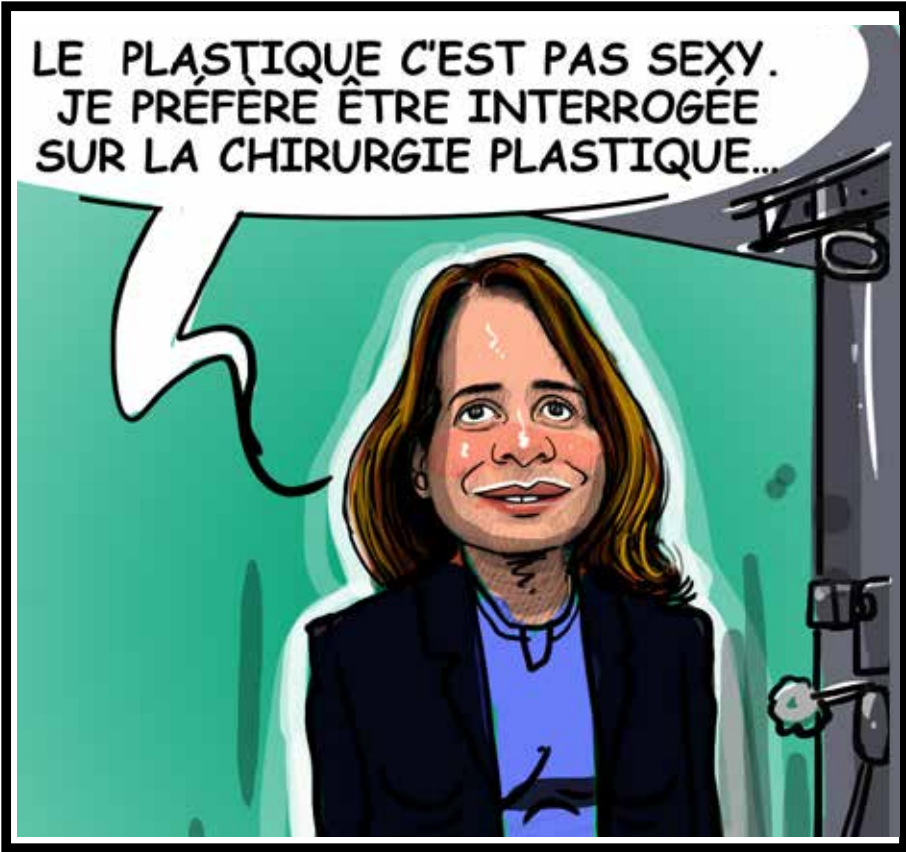
Une initiative destinée exclusivement aux talents féminins.

Netflix, en partenariat avec le Fonds arabe pour les arts et la culture - AFAC, a lancé l'initiative "Short Film Lab for Emerging Filmmakers". Le projet vise à offrir un dispositif de formation et un programme de développement continu à plus de 25 cinéastes arabes femmes jugées prometteuses. Dans ce cadre, Netflix Creative Talent Fund ambitionne de parrainer les talents cinématographiques féminins résidant en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, en Égypte, en Jordanie et au Koweït. Cette initiative régionale est ouverte aux participantes au programme de formation pour les réalisatrices émergentes, ainsi qu'aux nouveaux talents, et les invite à collaborer et à progresser en équipe dans

un projet qui sera encadré par des professionnels du cinéma. Chaque groupe est appelé à élaborer un court métrage avec un budget de 25 000 \$ dédié à la production de ses propres films. En plus de bourses d'études, le programme fournit des consultations sur l'écriture de scénarios, le processus de préparation de la production et l'étape de la photographie, le tout suivi d'un mentorat et d'une formation pendant la phase de montage et de production finale en Arabie saoudite. Le programme s'adresse aux femmes de moins de 28 ans, qui ont plus d'un court métrage qui n'est pas lié à leurs études. Les candidates doivent joindre le traitement de l'histoire et un projet de scénario pour un court métrage de fiction, et chaque équipe

doit être composée d'une équipe de base comprenant une scénariste, une réalisatrice et une productrice.. Les candidates peuvent soumettre la demande de deux manières : soit en tant qu'équipe avec un projet intégré, soit à titre personnel dans des tâches artistiques telles que la direction de la photographie et le montage. Un jury indépendant est chargé de sélectionner cinq projets jugés de qualité Netflix poursuit son engagement à pro-

mouvoir les histoires de femmes, à préparer les talents et à soutenir les réalisatrices arabes à travers ses initiatives "parce qu'il a créé". L'année dernière, Netflix et AFAC ont lancé un programme de formation pour introduire des talents prometteurs dans le processus de réalisation de films créatifs et les différents rôles que les femmes peuvent assumer derrière la caméra.





Le MIGRATEUR



Gaza sous les bombardements sionistes Les terroristes de Tel Aviv fait plusieurs morts et blessés dans une zone humanitaire

Ce lieu côtier a été la cible de tirs de missiles sionistes dans la nuit du lundi 9 au mardi 10 septembre alors qu'il était censé être protégé des attaques de l'occupation aux crimes atroces sans précédent.

CHAIMAE EL OMARI

L'armée d'occupation terroriste israélienne poursuit ses bombardements génocidaires à Gaza en visant sciemment des civils sans défense. Aucun endroit dans l'enclave dévastée n'est à l'abri des atrocités sionistes qui ont dépassé toutes les limites de l'humainement supportable. Ainsi de la zone humanitaire d'Al-Mawasi, une bande de terre côtière dans laquelle les déplacés gazaouis sont supposés être en sécurité. Pourtant, le lieu a été la cible de tirs de missiles dans la nuit du lundi 9 au mardi 10 septembre. Selon la défense civile de Gaz, le bilan de ce énième crime abominable est lourd : 40 personnes tuées et 60 blessés dont la majorité sont des enfants. Comme après chaque massacre de Palestiniens, l'armée barbare sioniste a justifié ces bombardements atroces en débitant des mensonges. « L'opération (...) ciblait des membres importants du Hamas qui avaient été directement impliqués, personnel-

lement, dans les massacres du 7 Octobre en Israël », a claironné, l'air arrogant et sur un ton désinvolte Olivier Rafowicz, porte-parole des brigades sanguinaires de l'occupation. Certains civils interrogés par l'AFP nient la présence de militants du Hamas. « Il n'y a pas de combattants ici, seulement des gens déplacés », affirme un homme. En juillet 2024 déjà, cette zone avait été visée. Les Palestiniens de Gaza se voient comme des "zombies" livrés à eux-mêmes, a affirmé mardi à Bruxelles le coordinateur de l'ONU pour l'aide humanitaire aux Territoires palestiniens, Muhannad Hadi. "Tout ce que vous considérez comme quelque chose d'acquis, ou pour lequel vous travaillez tous les jours, n'existe pas pour la majorité de la population de Gaza", a-t-il encore affirmé. « Beaucoup de gens n'ont rien à manger » ou n'ont pas d'accès à l'eau potable, à l'électricité, a expliqué Muhannad Hadi. Alors que les enfants du monde entier ont repris le chemin des écoles, moins 45 000 enfants de six ans n'ont pas eu ce droit dont



Un grand cratère creusé dans le camp humanitaire à Gaza par les missiles sionistes.

ils sont privés dans la bande de Gaza martyre ou les écoles ont été détruites par la bande barbare à Netanyahu. La grande majorité d'entre eux ont été déplacés de leurs maisons et sont confrontés dans des conditions d'une extrême dureté à une lutte quotidienne pour la survie. Dans un communiqué rendu public dimanche 8 septembre, à la veille de la rentrée scolaire, le ministre palestinien de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a souligné que la guerre affectait 25 000 enfants dont 10 000 élèves, déplorant la destruction de 90% d'écoles publiques. « Les enfants de la bande de

Gaza ont perdu leur maison, les membres de leur famille, leurs amis, leur sécurité et leur vie quotidienne », a déclaré pour sa part Adele Khodr, directrice régionale de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. « Ils ont également perdu le lieu de refuge et de stimulation que leur offrait l'école, ce qui fait que leur avenir prometteur risque d'être assombri par ce conflit épouvantable. » Ce n'est pas un conflit, c'est un génocide, qui se déroule en direct depuis près d'un an, sous les yeux d'une communauté internationale complice et passive, visant essentiellement une population sans défense. ►

Futur gouvernement français Michel Barnier déjà mal barré

CHAIMAE EL OMARI

Si le président français Emmanuel Macron a fini par dénicher un Premier ministre à son goût, en la personne de l'ex-commissaire européen de droite Michel Barnier qu'il a nommé le 5 septembre, la formation du nouveau gouvernement s'annonce une tâche complexe pour celui qui a engagé des pourparlers dans ce sens. Qui voudrait en effet figurer dans un exécutif à la merci d'une motion de censure qui pourrait le faire tomber à tout moment ? Ce qui ferait battre à M. Barnier le record du Premier ministre le plus court de l'histoire de la France. Bonjour le cadeau empoisonné. Avec une carte parlementaire éclatée née de la dissolution de

l'assemblée nationale, la menace d'une censure est réelle, à condition que 289 députés sur 577 s'accordent, ce qu'aucun des trois blocs ne peut réunir seul. Comme il fallait s'y attendre, les différentes composantes du Nouveau Front Populaire (NFP), ont immédiatement proclamé leur volonté de censurer le futur gouvernement. Une volonté entérinée par Lucie Castets, la candidate du NFP pour Matignon que M. Macron a éconduit, provoquant la colère du bloc de gauche emmené par La France Insoumise de Jean-Luc Mélenchon, qui estime que le président français leur a volé leur victoire électorale. Les députés d'Ensemble pour la République (ex-Renaissance), du Modem et d'Horizons devraient théoriquement se ranger derrière le choix d'Emmanuel Macron. Et ce, bien que



Vers une nouvelle impasse politique ?

l'entourage du chef de l'État considère que Michel Barnier est un "opposant politique au président de la République". Dans ce contexte politique incertain, le Rassemblement national (RN) fait figure d'arbitre. Avec un groupe de 126 députés à l'Assemblée - et

même 142 avec l'appoint des alliés d'Eric Ciotti le dissident de droite - l'extrême droite est bien positionnée pour tenir dans ses mains l'avenir du futur gouvernement. En proie à ses divisions politiques, la France n'est pas sortie de l'auberge. ►



Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence Al Mawlid II Imm. D RDC n°4 Maârif - Casablanca - Tél : 0522 23 32 93 Fax : 0522 23 46 78 E-mail : contact@lecanardlibere.com Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Amine Amerhoun,

Saliha Toumi, Ahmed Zoubair,

Laila Lamrani Amine et

Chaimaa El Omari Naib

CORRESPONDANT EN FRANCE ET EN EUROPE

Samir Berhil

s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES

Boudali, Zag

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Maroc Soir

DISTRIBUTION

Sapress

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416

The cartoon strip consists of four panels. In the first panel, a turkey is on the left, a pig is in the middle, and a bird is on the right. In the second panel, a rabbit is on the left, a pig is in the middle, and a bird is on the right. In the third panel, a turkey is on the left, a pig is in the middle, and a bird is on the right. In the fourth panel, a turkey is on the left, a pig is in the middle, and a bird is on the right.

										Incurie Article espagnol Pénurie
			A elle Personne relâché Interviewé En ville			Figurer Délire				
								Article Hachoir Convent Sot		
	Ontice Tace en français Canal pour uriner			Rivière d'Aubriche Parapher						
			Que l'on doit Mouton- nier Pourpoint							
		Ici Argon Radium Notre		Poisson- perchoquet				Houssier Montagne de la Bulgérie		
					Corriger Yedettes Affirmatif		Plante à fleurs jaunes			
			Ville d'Inde Aussi						Achat Gorale	
							Élens Possédée Consulté			
			Arbre africain Agir par jeu			Refuse toute religion Faste				
Bredierica Ville d'Italie					Articles connectés				Désine	

2			7		3		5	
5							9	
					2			8
9					8		7	5
	3		9		1		4	
6	8		2					1
8			3					
	4							9
	6		8		7			3



6	8	5	1	2	9	7	3	4
4	1	7	6	5	3	8	9	2
9	3	2	7	8	4	5	6	1
2	5	9	4	6	1	3	8	7
8	4	3	5	7	2	9	1	6
7	6	1	3	9	8	2	4	5
3	7	8	2	1	6	4	5	9
1	2	4	9	3	5	6	7	8
5	9	6	8	4	7	1	2	3

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	R	E	G	A	R	D	A	N	T	E	
2	E	V	I	T	E	R	A	I	E	N	T
3	D			T		A			T	I	R
4	O	S		R	A	G	O	T		G	I
5	N	A		A			D	A	I	M	S
6	D	I	S	P	O	N	I	B	L	E	S
7	A	N		E	M	I	L	E		S	E
8	N	E	T		B		E	S	T		R
9	C		E	T	R	E				A	V
10	E	N	T	I	E	R	E			T	I
11	S	U	E	R		E	N	F	A	N	T

Mot-mystère : Science-fiction



Et BATATI ET BATATA



Bizarre



Oublie sa femme lors d'une pause pipi !

Un automobiliste a oublié par mégarde sa femme sur le bord de la route et continué son chemin durant 160 km avant de s'apercevoir qu'elle n'était pas dans le véhicule. Le couple de Thaïlandais est parti le jour de Noël afin de conduire toute la nuit pour se rendre dans sa province natale de Maha Sarakham, rapport le Daily Mail du 3 janvier. Boontom Chaimoon, 55 ans, a arrêté son véhicule au bord de la route pour uriner. Sa femme Amnuay Chaimoon, 49 ans, se serait aventurée plus loin dans la jungle pour soulager sa vessie. Mais quand elle est revenue sur le bord de la route, la voiture de son mari n'y était plus et elle était seule dans le noir. Amnuay Chaimoon n'avait ni argent ni téléphone, elle a donc décidé de marcher dans l'espoir de trouver de l'aide. Elle a dû faire près de 21 km avant de trouver un poste de police, toujours selon le Daily Mail. Elle a supplié la police de l'aider à retrouver son mari, mais elle ne connaissait pas son numéro par cœur et ils n'ont pas pu le localiser. Alors que la police tentait de le joindre, le mari s'est aperçu que sa femme n'était pas dans son véhicule. Il était à 160 km d'où il l'avait vue la dernière fois et il a fait demi-tour pour la retrouver. Boontom Chaimoon croyait que son épouse dormait sur le siège arrière. Le couple est marié depuis 27 ans et a un fils de 26 ans.

Mort-vivant

Sa banque lui apprend qu'il est mort, il doit prouver qu'il vit toujours pour continuer à toucher sa pension de retraite. Marc Souali, un retraité de 63 ans vivant à Blainville-Crevon, en Seine-Maritime (France), doit faire face à un véritable marathon administratif pour prouver qu'il est toujours en vie. Comment prouver que l'on est en vie lorsque l'administration vous croit mort ? C'est l'inextricable situation dans laquelle s'est retrouvé Marc Souali à la mi-décembre. Ce maître d'hôtel à la retraite de 63 ans a reçu un drôle de coup de téléphone de sa banque, lui indiquant qu'elle avait appris son décès. « Ils m'ont longuement interrogé pour établir mon identité avant de me prévenir qu'il fallait que je régularise au plus vite la situation auprès de la caisse de retraite, au risque de ne plus la percevoir. Le plus grand risque : que les prestations soient interrompues car les remettre en route prend énormément de temps. » explique-t-il. Marc Souali croit d'abord à « une plaisanterie ». « On met ça sur le compte d'une erreur et on espère qu'il n'y aura pas de conséquence ». « La Carsat m'a demandé de fournir une lettre sur l'honneur et une attestation de vie délivrée par la mairie de mon lieu de résidence pour rectifier les faits, poursuit le retraité. Le plus étonnant, c'est que la mairie avait reçu la même lettre signalant mon décès et s'apprêtait à téléphoner à mon épouse. » La Carsat a indiqué que ce type d'erreur était « très rare » ? ». « Il peut s'agir d'une homonymie ou d'un simple chiffre mal frappé dans un numéro de sécurité sociale, mais les procédures de vérification sont fortes », a-t-elle ajouté.

Fête gâchée pour un morse

La ville de Scarborough, dans le nord-est de l'Angleterre, a annulé son spectacle pyrotechnique sur les conseils d'associations de protection animale. Le morse Thor, vu à plusieurs reprises dans le port de Dieppe en Seine-Maritime, s'y trouvait au moment du Nouvel an. Il est arrivé vendredi 30 décembre. Thor, un morse, vient régulièrement se reposer au port de Scarborough, dans le nord-est de l'Angleterre. Comme bon nombre de villes anglaises, la commune du Yorkshire avait l'intention de célébrer le passage de la nouvelle année avec un spectacle pyrotechnique. Le morse, devenu une attraction pour les touristes, a attiré l'attention des associations de protection animale. « Des craintes existent sur le fait que le dispositif pourrait créer un stress chez le mammifère », a déclaré un porte-parole de la ville. Déçu mais bien conscient que « le bien-être du morse devait primer », le maire a annulé le feu d'artifice. Une décision saluée par les associations de protection des animaux. « Tout le monde a juste fait ce qu'il fallait et nous en sommes extrêmement reconnaissants », a souligné Emily Mayman du British divers marine life rescue (BDMLR).



Rigolard



***Un touriste Japonais** arrive a l'aéroport Charles De Gaulle et prend un taxi pour aller voir le Stade De France. Sur l'Autoroute, il regarde par la vitre arrière et, apercevant une moto qui double, tape sur l'épaule du chauffeur en disant: " Moto Kawazaki, très rapide... Made in Japan ! "

Un peu plus loin sur la route, le touriste tape à nouveau sur l'épaule du chauffeur de taxi et dit : " La... Auto Toyota, très rapide... Made in Japan! " Même s'il est fatiguant, le chauffeur ne dit rien. Il poursuit sa route jusqu'au stade olympique et débarque son passager: " Voila Monsieur, ça vous fera 100€ "

Le Japonais stupéfié par le prix remarque : " Ouh la la... Très cher ! " Et le chauffeur se retourne en souriant : " Hey oui, compteur très rapide... Made in Japan

***Un jour un chanteur** a fini un concert par son morceau le plus difficile. A la fin, la salle entière s'est levée et a hurlé : « Encore ! Encore ! Encore ! »

Le chanteur jubile et s'exécute, et sitôt la fin du morceau les cris reprennent de plus belle. Au bout de dix fois à chanter le même morceau, le chanteur remercie la salle à nouveau et demande : « On dirait que vous

aimez vraiment ce morceau, nan ? » Et un mec dans le public répond « Nana, nan, pas du tout, mais c'était tellement l'enfer qu'on voulait juste que tu t'améliores. Mais là ça commence à venir... »

*Blagues courtes

- Tu connais l'histoire de l'armoire ? Elle n'est pas commode.
- Un jeune père discute avec son collègue : " Mon fils marche depuis quatre mois". " Oh là là, il doit être loin maintenant. "
- Qu'est-ce qu'une manifestation d'aveugles ? Un festival de cannes.
- Tu connais la blague de la chaise ? Elle est pliante / elle est tellement longue.
- Que fait une vache quand elle ferme ses yeux ? Elle fabrique du lait concentré.
- Quelle est la différence entre une échelle et un pistolet ? L'échelle sert à monter, le pistolet sert à descendre.
- Tu connais la blague à deux balles ? PAN ! PAN !
- Qu'est-ce qu'un tube de colle avec une cape ? Une super glue.
- Tu connais la blague sur les magasins ? Elle a pas supermarché.

A VENDRE

Appartement bien entretenu deuxième main

Superficie 128 m²

sur boulevard de la Résistance, près 2 mars à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces. Bien aéré et ensoleillé. Situé au dernier étage (7ème). Sans vis-à-vis. Doté d'une terrasse vue sur mer.

Contact: 0661252000

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerkouni
Contactez-nous au 0661177444





L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER
LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca • Tél : 05 22 82 90 21 • Fax : 05 22 82 89 33 • www.chicoptique.ma